

Certificat d'arrangement

Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-31.1)

J'atteste que l'arrangement visé aux statuts d'arrangement ci-joints de la société par actions

GROUPE ALITHYA INC.

et sa ou ses versions

ALITHYA GROUP INC.

a effet à compter du 01 novembre 2018.

Déposé au registre le 1^{er} novembre 2018 sous le
numéro d'entreprise du Québec 1144392173


Registraire des entreprises



Statuts d'arrangement

Ce formulaire s'adresse à toute société par actions qui désire demander un certificat d'arrangement à la suite de l'approbation de l'arrangement par un tribunal. Afin de bien remplir le formulaire, veuillez consulter le *Guide concernant les statuts d'arrangement* (RE-518.G).

Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-31.1)

1 Nom de la ou des sociétés requérantes

Inscrivez le nom et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) de la ou des sociétés requérantes.

1.1 GROUPE ALITHYA INC.

ALITHYA GROUP INC.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

1 1 4 4 3 9 2 1 7 3

1.2

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

1.3

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

1.4

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

2 Nom de la ou des sociétés dont les statuts sont modifiés par l'arrangement, s'il y a lieu

Inscrivez le nom et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) de la ou des sociétés dont les statuts sont modifiés par l'arrangement.

2.1

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

2.2

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

2.3

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

2.4

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)



12QX ZZ 49508188

3 Nom de la ou des sociétés issues de la ou des fusions mentionnées dans l'arrangement, s'il y a lieu

Inscrivez le nom et, s'il y a lieu, le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) de la ou des sociétés issues de la ou des fusions.

3.1		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
3.2		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
3.3		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
3.4		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

4 Nom de la ou des sociétés dissoutes mentionnées dans l'arrangement, s'il y a lieu

Inscrivez le nom et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) de la ou des sociétés dissoutes.

4.1		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
4.2		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
4.3		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
4.4		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)



12QY ZZ 49508189

5 Nom de toute autre société visée par l'arrangement, s'il y a lieu

Inscrivez le nom et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) de toute autre société visée par l'arrangement.

Nom

5.1 Groupe Alithya inc.Alithya Group inc.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

1 1 7 3 5 0 1 7 5 1

Nom

5.2 Edgewater Technology, Inc.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Nom

5.3 9374-8572 Delaware Inc.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Nom

5.4

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

6 Modification relative au nom de la société visée par l'arrangement, s'il y a lieu

Inscrivez le nouveau nom de la société par actions.

Inscrivez la ou les versions du nouveau nom de la société dans une autre langue que le français, s'il y a lieu.

Si le nom de la société a fait l'objet de modification, veuillez remplir la déclaration relative au nom à la page 6.

Si le nom de la société a été modifié par une désignation numérique, veuillez cocher la case.

☐ Désignation numérique pour tenir lieu de nom.



12QZ ZZ 49508190

7 Objets sur lesquels porte l'arrangement approuvé par le tribunal

Cochez la ou les cases qui correspondent à l'arrangement.

- ☐ Les statuts de la ou des sociétés mentionnées à la partie 2 sont modifiés.
(Décrivez la ou les modifications.)

- ☐ La ou les sociétés mentionnées à la partie 3 sont issues de la ou des fusions.
Veuillez joindre une annexe en indiquant, pour chaque société, le nom et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) des sociétés fusionnées.

- ☐ La ou les sociétés mentionnées à la partie 4 ont été dissoutes et, s'il y a lieu, liquidées.

- ☐ Les activités de la ou des sociétés mentionnées à la partie 5 ont été fractionnées.

- ☐ Les biens de la ou des sociétés mentionnées à la partie 5 ont été aliénés.

- ☒ Les valeurs mobilières, les titres de participation ou les titres de créance de la ou des sociétés mentionnées à la partie 5 ont été échangés contre de l'argent, des valeurs mobilières, des titres de participation, des titres de créance ou d'autres biens de la société ou d'une autre personne morale.

- ☐ Les activités de la ou des sociétés mentionnées à la partie 5 ou des affaires internes ont été modifiées.

- ☐ Le droit des créanciers de la ou des sociétés mentionnées à la partie 5 ou d'un groupe de créanciers d'exiger qu'une obligation de la ou des sociétés soit exécutée entièrement, correctement et sans retard a été limité.

- ☐ Un actionnaire de la ou des sociétés mentionnées à la partie 5 a été expulsé.

- ☐ L'arrangement porte sur un autre objet que ceux mentionnés ci-dessus.

Description de l'objet sur lequel porte l'arrangement :



12R0 ZZ 49508248

8 Date et heure à attribuer au certificat, s'il y a lieu

☒ Date

2	0	1	8	1	1	0	1
---	---	---	---	---	---	---	---

 Heure

--	--	--	--

☐ avant-midi ☐ après-midi

☐ Il s'agit de la date et, s'il y a lieu, de l'heure fixées par le tribunal.

9 Signature

Signé à _____ en date du _____
Localité Date

Nathalie Forcier

Nom de l'administrateur ou du dirigeant autorisé par le tribunal

(s) Nathalie Forcier

Signature de l'administrateur ou du dirigeant autorisé par le tribunal



SUPERIOR COURT
(Commercial Division)

CANADA

PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTRÉAL

No. : 500-11-055250-183

DATE: Montréal, October 30, 2018

PRESIDING: THE HONOURABLE LOUIS-JOSEPH GOUIN, J.S.C.

**IN THE MATTER OF A PROPOSED ARRANGEMENT UNDER CHAPTER XVI –
DIVISION II OF THE BUSINESS CORPORATIONS ACT, CQLR C S-31.1,
CONCERNING:**

ALITHYA GROUP INC., a legal person incorporated under the laws of Québec, having a place of business at 700 De La Gauchetière Street West, Suite 2400, Montréal, Québec, H3B 5M2

Petitioner

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, a legal person, having a place of business at 800, Square Victoria, 22nd Floor, C.P. 246, Tour de la Bourse, Montréal, Québec, H4Z 1G3

– and –

9374-8572 QUÉBEC INC., (now known as ALITHYA GROUP INC.), a legal person incorporated under the laws of Québec, having a place of business at 700 De La Gauchetière Street West, Suite 2400, Montréal, Québec, H3B 5M2

Impleaded Parties

FINAL ORDER¹

GIVEN the Petitioner's Application for Interim and Final Order pursuant to the *Business Corporations Act* (Québec), R.S.Q., c. S-31.1 (the "**BCA**"), the exhibits, and the affidavits of Mr. Paul Raymond and Mr. Jose Jeronimo filed in support thereof (the "**Application**");

¹ All capitalized terms not otherwise defined herein shall have the meanings ascribed to them in the Arrangement Agreement entered into on March 15, 2018, **Exhibit R-1**.

GIVEN that this Court is satisfied that the Autorité des marchés financiers (the "AMF") has been duly served with the Application;

GIVEN the provisions of the BCA;

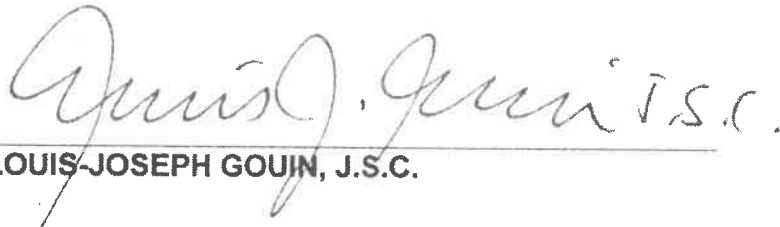
GIVEN the representations of counsel for the Petitioner;

GIVEN the Order rendered by this Court on September 26, 2018 (the "Interim Order");

GIVEN that this Court is satisfied that the Arrangement conforms with the requirements of the BCA, has a valid business purpose, resolves in a fair and balanced way the objections of those whose legal rights are being arranged, and is fair and reasonable.

FOR THESE REASONS, THE COURT:

- [1] **GRANTS** the Final Order sought in the Application;
- [2] **ORDERS** that service of the present Application made in accordance with the Interim Order is valid and sufficient and amounts to service on all Company Shareholders.
- [3] **DECLARES** that the Arrangement has been duly adopted in accordance with the Interim Order.
- [4] **ORDERS** that the Arrangement as set forth in the Arrangement Agreement and the Plan of Arrangement, in **Exhibit R-1** (with such amendments thereto as the Company or the Company Shareholders may advise are necessary or desirable) is hereby approved and that the Arrangement shall take effect in accordance with the terms of the Plan of Arrangement on the Effective Date, as defined therein.
- [5] **DECLARES** that the Arrangement conforms with the requirements of the BCA, has a valid business purpose, resolves in a fair and balanced way the objections to those whose legal rights are being arranged, and is fair and reasonable.
- [6] **ORDERS** provisional execution of this Final Order notwithstanding any appeal therefrom and without the necessity of furnishing any security.
- [7] **DECLARES** that this Court shall remain seized of this matter to resolve any difficulty which may arise in relation to, or in connection with, the implementation of the Arrangement.
- [8] **THE WHOLE** without costs.


LOUIS-JOSEPH GOUIN, J.S.C.

Me Fabrice Benoît
Me Julien Hynes-Gagné
Me Jeremy Brisset
OSLER, HOSKIN & HARCOURT LLP
COUNSEL TO PETITIONER

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU
DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR


PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LE GREFFIER
EN VERTU DE 41 C.P.C.
6200